



Sommaire

La chronique du maire	3	La forme masculine utilisée dans cette
Informations municipales	4	publication désigne, lorsqu'il y a lieu,
La bibliothèque	6	aussi bien les femmes que les hommes.
Votre Caisse Desjardins	8	
La page communautaire	11	Ce bulletin d'informations est publié six
La rubrique informative	14	fois l'an par la Ville de Macamic.
Le calendrier des activités	22	
Pour nous rejoindre	24	Mise en pages : Ginette Labbé
		Correction : Victoire Bacon

Un grand merci à tous nos collaborateurs.

Dépôt légal - Volume 14 no 3
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

La chronique du maire

Madame, Monsieur,

Au moment d'écrire cet article, il y avait déjà quatre semaines d'écoulées depuis que nous avons aménagé l'hôtel de ville dans l'ancienne gare. Unanimement, les citoyens et les visiteurs qui sont passés dans nos nouveaux locaux n'ont que des éloges et des félicitations pour les travaux d'aménagement et de décoration que nous y avons faits et pour la fonctionnalité des lieux.

Un rappel sur ce dossier pour vous confirmer que c'est la Régie intermunicipale des incendies de Roussillon qui s'est portée acquéreur de notre ancien hôtel de ville pour un montant de 250 000 \$, somme qui a servi à payer en grande partie les coûts de rénovation de nos nouveaux locaux (3 étages) estimés à 365 000 \$, la différence de 115 000 \$ ayant été payée comptant à même notre budget d'opération de l'année courante.

Au cours des prochaines semaines, nos employés procéderont à l'aménagement des aires de stationnement, aux travaux d'aménagement paysager autour du

bâtiment et notre entrepreneur, Grepc, finalisera, quant à lui, les galeries et la rampe d'accès au bâtiment.

Pour pouvoir accéder à la réception de l'hôtel de ville, vous devrez utiliser la 2^e porte, à l'arrière du côté nord, soit du côté de l'ancien bâtiment de l'Âge d'Or. En raison des délais très longs pour que les travaux de ventilation soient terminés, nous avons dû reporter notre journée « portes ouvertes » au dimanche 21 juin prochain, de 13 heures à 16 heures 30. Nous vous y attendons en grand nombre.

Dans un autre ordre d'idée, nous désirons vous informer que les travaux de pose de macadam sur le chemin Ceinture du Lac jusqu'au chemin Chevalier seront réalisés vers la fin du mois d'août prochain.

En conclusion, les membres du conseil se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle saison estivale en toute sécurité et nous tenons à souhaiter un agréable séjour dans notre milieu à nos nombreux visiteurs.

Daniel Rancourt

Informations municipales



L'utilisation de l'eau potable

Bien que l'eau soit une ressource abondante au Québec et que l'approvisionnement en eau potable soit, par conséquent, un service accessible, il ne faut pas oublier qu'il faut l'utiliser à bon escient. La belle température est arrivée, nous désirons rappeler à la population l'existence du règlement No 96-431 concernant l'utilisation de l'eau potable. L'économie de l'eau et la réduction des coûts de traitement sont les grands objectifs de ce règlement; voici un résumé de ce règlement :



- ↳ Tout citoyen désirant effectuer l'arrosage de sa pelouse à l'aide d'un appareil automatique tel que tourniquet, arrosoir à balancier ou arrosoir enfoui dans le sol devra suivre les consignes suivantes :

- ↳ L'arrosage est permis, pour les numéros civiques pairs, les mardis, jeudis et samedis et pour

les numéros civiques impairs, les mercredis, vendredis et dimanches, entre 19 heures et minuit.

Toutefois, l'arrosage manuel à l'aide d'un boyau muni d'une fermeture automatique est autorisé en tout temps.

- ↳ Le remplissage des piscines est autorisé une seule fois par année entre le 15 mai et le 1^{er} septembre, entre 19 heures et 6 heures. Le remplissage en dehors des heures précisées est autorisé à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine ou pour des besoins de mise en forme de la toile.
- ↳ Dans le cas de nouvelles pelouses, l'arrosage est autorisé tous les jours, au besoin, pendant 15 jours suivant l'installation.

↳ Le lavage des véhicules est permis tous les jours, à toute heure, à la condition d'utiliser un boyau muni d'une fermeture automatique.

↳ De plus, il est interdit d'utiliser un boyau avec ou sans fermeture automatique pour nettoyer les entrées, les trottoirs et les patios entre le 15 mai et le 15 septembre.



Pour obtenir des renseignements supplémentaires, on peut consulter le règlement à l'hôtel de ville.

La Ville de Macamic sollicite donc la collaboration de la population, l'invitant à respecter ce règlement.

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par l'adjointe à la direction générale de la Ville de Macamic, que :

Lors de son assemblée ordinaire du 13 juillet 2009 à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation

mineure concernant la propriété suivante :

969, Route 111 Ouest
Lot 54-P, Rang 5

Canton La Sarre
Propriétaire : monsieur Mario Perreault

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché avec une marge de recul entre le bâtiment secondaire et le bâtiment principal à 2,44 mètres au lieu de 6 mètres tel que décrit au règlement No 07-080 de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 13 juillet 2009, à 19 heures, au 70, rue Principale, à Macamic.

Donné à Macamic, ce 3 juin 2009

**Joëlle Rancourt,
Adjointe à la direction générale**

La bibliothèque

Nouveautés (Macamic)

- Le moulin du loup
- Le chemin des falaises
- Les tristes noces
Marie-Bernadette Dupuy
- A.N.G.E - tome 5
Anne Robillard
- Mémoires d'un quartier
Tome 3 : Évangéline
Louise Tremblay-d'Essiambre
- Quitter le monde
Douglas Kennedy
- Fascination
- Tentation
- Hésitation
- Révélation
Stephenie Meyer
- L'énigmatique Céline Dion
Denise Bombardier
- Le shack
Paul Young
- Un choix
Nicholas Sparks
- Duma Key
Stephen King
- Scarpetta
Patricia Cornwell
- Le Québec au fil de l'eau
- Que serais-je sans toi?
Guillaume Musso
- Une grâce infinie
Danielle Steel
- La vieille laide - tomes 1 et 2
Lucy-France Dutremble

Les gagnants des gilets dans le cadre du concours Une balade en hélicoptère sont :
mars : monsieur René Leclerc
avril : madame Claire Parent.



La bibliothèque de Macamic sera fermée le 24 juin et le 1^{er} juillet.

Venez vous abonner, les tasses sont belles.

La bibliothèque de Colombourg a un urgent besoin de bénévoles; les personnes intéressées peuvent donner leur nom à Noëlla Royer au 819 333-4466.

Bibliothèque (secteur Colombourg)

Nouveautés à la bibliothèque

- Brisingr - tome 3
- Fascination
- Tentation
- Hésitation
- Révélation
Stephanie Meyer
- Le Québec au fil de l'eau

À partir de juin, les heures d'ouverture sont les suivantes :

le mercredi de 13 heures à 16 heures et de 19 heures à 20 heures 30.

La bibliothèque de Colombourg sera fermée durant les deux semaines de la construction en juillet.

Les gagnants du tirage d'un gilet sont :
mars : Enrika Bergeron
avril : Emerick Cliche.

Il y aura tirages de quatre tasses à l'effigie du concours Biblio :

Tirages de deux tasses pour les nouveaux abonnés et les deux autres parmi les abonnés. Les tirages seront faits à l'automne.



Votre Caisse Desjardins



COOPÉRER,
POUR CRÉER
L'AVENIR.

« LA COOPÉRATION A CECI
DE PARTICULIÈREMENT
ATTACHANT, C'EST
QU'ELLE ÉTEND SES
BIENFAITS À TOUS... »

Caisse de Royal-Roussillon

ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS AU 31 DÉCEMBRE 2008

À la fin de notre exercice financier, les fonds propres s'élevaient à 5,6 millions de dollars; selon l'article 3.2 du règlement financier, les ratios s'établissent à 7,85 % des actifs d'expansion et à 19,17 % des actifs à risque pour notre Caisse.

Considérant le contexte et dans un souci de prudence et de saine gouvernance, le conseil d'administration du Mouvement Desjardins a apporté une modification aux normes sur l'affectation des excédents des Caisses et sur la réserve de ristournes éventuelles; cette décision permet l'atteinte d'un juste équilibre entre les attentes légitimes des membres et les besoins de capitalisation du Mouvement.

La recommandation du conseil d'administration de la Caisse est conforme à cette norme temporaire, laquelle prévoit un versement de ristournes ne dépassant pas 30 % des excédents à répartir; de ces 30 %, 20 % proviennent des excédents à répartir de l'exercice et 10 % de la réserve pour ristournes éventuelles.

Excédents disponibles pour répartition	684 053 \$
Intérêts sur les parts permanentes (taux 3,5 %)	18 897 \$
Intérêts sur les parts ristournes (taux 3,5 %)	1 166 \$

Ristournes

Épargnes (taux 6,055 %)	86 633 \$
Prêts (taux 3,181 %)	107 689 \$
Fonds Desjardins (0,18 % en cours moyen)	11 967 \$
TOTAL :	206 289 \$
- Majoration de la ristourne en parts	3 948 \$
- Affectation à la réserve de stabilisation	3 078 \$
- Virement au Fonds d'aide au développement du milieu	15 000 \$
- Versement à la réserve pour ristournes éventuelles	125 000 \$
- Utilisation de la réserve pour ristournes éventuelles	(51 359) \$
- Récupération d'impôts suite à l'affectation	(69 895) \$
- Affectation à la réserve générale	431 929 \$

Ristourne sur les intérêts perçus des membres

Crédit aux particuliers :	
- Prêts personnels	30 563 \$
- Prêts hypothécaires	53 139 \$
Crédit aux entreprises :	<u>23 987 \$</u>
	107 689 \$

Ristourne sur les intérêts payés aux membres

Épargnes à terme	44 641 \$
Épargnes à imposition différée	41 992 \$
Fonds Desjardins	<u>11 967 \$</u>

TOTAL : 98 600 \$

Majoration de la ristourne en parts 3 948 \$

RISTOURNE TOTALE 210 237 \$

Fonds d'aide au développement du milieu 15 000 \$

EXEMPLE DE RISTOURNE SUR PRÊT

Un prêt hypothécaire de 90 000 \$ à 6,5 % coûte 5 728,68 la première année. Une ristourne de 3,181 % équivaldrait dans ce cas à $5\,728,68 \times 3,181\% = 182,23$.

EXEMPLE DE RISTOURNE SUR ÉPARGNE

Un dépôt de 10 000 \$ portant intérêt à 4 % génère 400 \$ en intérêt par année. Une ristourne de 6,055 % équivaldrait à $400 \$ \times 6,055\% = 24,22 \$$ et bonifie le rendement à 4,24 %, soit, 0,24 % de plus.

De plus, aucune ristourne ne sera versée aux membres en défaut de respecter leurs obligations envers la Caisse en raison du fait qu'ils sont sur le coup de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité ou s'ils l'ont été durant la dernière année financière de la Caisse.

La page communautaire

Animation estivale 2009
(jeux d'été)

Nous désirons vous informer que la Ville de Macamic et la Commission scolaire du Lac-Abitibi ont conclu une entente avec l'entreprise de madame Nadia Gagnon, Aux pays des merveilles, pour l'organisation et la réalisation des activités reliées aux jeux d'été pour les jeunes de notre municipalité.

Les services d'animation débuteront le jeudi 25 juin 2009 et se termineront le 26 août 2009; ces services seront accessibles du lundi au vendredi, de 7 heures 30 à 17 heures 30.



Madame Nadia Gagnon
819 782-2216
ou 819 339-1707

Inscriptions pour les jeux d'été 2009



Bonjour les amis(es) de 6 à 11 ans, garçons et filles, les

animateurs Pier-Alexandre Parent et Justine Labrie vous invitent à venir vous amuser avec eux.

- Maximum 24 inscriptions, faites vite;
- À raison de 4 jours par semaine, du lundi au jeudi;
- Durée : 7 semaines;
- Début : du 29 juin au 13 août 2009;
- Endroit : Centre Joachim-Tremblay de Macamic;
- Coût : 75 \$ par enfant;
- Heures : 8 heures 30 à 16 heures 30, dîner au Centre Joachim-Tremblay, donc prévoir d'apporter votre lunch;
- Date limite pour les inscriptions : vendredi 19 juin 2009.



INSCRIPTIONS : JEAN GAGNÉ

TÉLÉPHONE : 819 782-4604,
POSTE 230

Brigade des pompiers volontaires de
Macamic

Savez-vous différencier les sortes d'extincteurs? Savez-vous comment les utiliser?

Beaucoup de gens ne possèdent pas d'extincteur portatif, cet outil est très important, il pourrait vous sauver la vie.

Premièrement, il est très important qu'un extincteur soit homologué par un organisme comme ULC. Chaque type d'extincteur est conçu pour éteindre des feux différents.

L'extincteur de type ABC est le plus répandu. La lettre A signifie qu'il est conçu pour éteindre des feux de carton, de papier, de bois, de tissu : tout ce qui n'est pas du métal. La lettre B désigne un feu de combustibles liquides ou de gaz inflammables comme l'essence, l'huile, le beurre, les solvants et la peinture. Le C représente les feux électriques et un équipement sous tension comme les boîtes de fusibles, les moteurs électriques, les fils et le panneau électrique. L'extincteur peut être utilisé dans l'automobile.



L'extincteur à l'eau est efficace contre les feux de papier, de carton, de bois et de tissu mais est inefficace contre les feux électriques.

Il y a aussi le type K pour des feux de cuisson, surtout pour la friture. Les restaurants ont des installations

permanentes au-dessus des appareils de friture, en cas d'incendie.

Le dernier type utilise du gaz carbonique, le CO2. Il est très utile pour les feux électriques et pour l'équipement électronique. Son principe est qu'il refroidit la surface en flammes, donc ne laisse pas de résidus. Il est parfait pour les feux électriques. Nous pouvons le reconnaître avec le cône diffuseur qui se situe au bout de son boyau.

Pour bien positionner votre extincteur, placez-le dans un endroit visible, assez haut pour ne pas qu'il soit accessible par les enfants. Tous les mois, retournez-le 2 ou 3 fois pour ne pas que la poudre durcisse. Prenez aussi quelques secondes pour vérifier la pression sur le manomètre; tous les ans, faites-le vérifier par un spécialiste. Si votre extincteur est rouillé, sachez qu'il n'est plus bon. Pour ceux qui se rechargent, il

faut les remplir tous les six ans. Si vous en mettez un dans un véhicule, n'oubliez pas que la poudre se compacte avec la vibration, il faut donc la changer tous les ans.

Même si vous éteignez un début d'incendie avec votre extincteur, vous devez appeler votre service d'incendie

pour qu'une vérification des lieux soit effectuée. Pour l'utilisation, tirez la goupille, approchez-vous à deux ou trois mètres du feu, décollez et maintenez le boyau fermement et appuyez à fond sur le levier, en faisant un mouvement de gauche à droite, tout en visant le bas des flammes, ne vous arrêtez pas avant que le feu ne soit complètement éteint. Un extincteur prend entre 8 et 25 secondes pour se vider. Si vous n'avez pas réussi, fuyez et appelez le 911.

Si vous avez des questions à propos des extincteurs, quel modèle vous procurer ou comment l'utiliser, vous pouvez consulter votre service d'incendie ou les magasins spécialisés.



Sébastien Carrier
Pompier # 2

Aux membres du Club de l'Âge d'Or Saint-Jean de Macamic

Vous êtes, par la présente, convoqués à l'assemblée générale annuelle de votre Club qui aura lieu :

Date : 18 juin 2009

Heure : 13 heures
Endroit : Club de l'Âge d'Or Saint-Jean de Macamic
6, 7^e Avenue Ouest, Macamic

Modification au règlement de la régie interne de votre Club :

Élections :

Veuillez noter que, lors des élections, une candidature ne pourra être proposée à l'assemblée générale que si un préavis est signé par un membre et contresigné par le candidat et respecte les autres modalités prévues aux règlements de la régie interne de votre Club.

Lors de ces élections, trois postes sont vacants, soit :

- vice-président
- secrétaire
- 1 directeur.



Les formulaires de mise en candidature sont disponibles au Club de l'Âge d'Or Saint-Jean de Macamic.

Ghislaine Rive, secrétaire

Vous êtes cordialement invités à participer à cette assemblée.



La **Sûreté**
du **Québec**
vous informe



Rubrique informative

Spécial « tuning »

Depuis quelques années, l'émergence du tuning est en vogue. Qu'est-ce que le tuning? Il s'agit des modifications apportées à un véhicule pour des raisons de performance et d'apparence. Maintenant considéré comme un loisir par les amateurs d'automobiles, les véhicules personnalisés sont de plus en plus présents sur nos routes. Les propriétaires de ces véhicules doivent toutefois savoir que l'ajout d'équipement est réglementé par le Code de la sécurité routière. Ainsi, un agent de la paix peut intercepter un véhicule modifié afin de s'assurer que l'état mécanique et les modifications apportées sont conformes. (réf. Art. 636 C.s.r)

Face à l'intérêt de plus en plus populaire du tuning, des parutions régulières sur le sujet vous seront présentées; voici la 1^{re} publication abordant le sujet de l'éclairage.

Tout d'abord, il est à noter qu'il y a infraction lorsqu'un véhicule n'est pas muni au minimum des phares de base suivants :

À l'avant :

- 2 phares blancs;
- 2 feux de position jaunes ou blancs;
- 2 feux de changement de direction jaunes ou blancs;
- 2 feux de détresse.

À l'arrière :

- 2 feux de position rouges;
- 2 feux de freinage rouges et 1 feu central rouge;
- 2 feux de changement de direction rouges ou jaunes;
- 2 feux de détresse;
- 2 réflecteurs rouges;
- 1 feu blanc placé de façon à éclairer la plaque d'immatriculation;
- 1 feu de recul blanc.

Latéral :

- 1 feu de position et un réflecteur jaunes;
- 1 feu de position et un réflecteur rouges.

Les feux avant de jour doivent être blancs, jaunes ou orange; dans le cas contraire, il y a infraction. Concernant les phares bleus de plus en plus répandus, la façon de vérifier s'ils sont conformes consiste à placer une feuille blanche devant le phare, si le reflet sur la page est blanc, cela atteste la conformité de vos phares. De plus, les ampoules doivent respecter la norme DOT.

Il est permis d'installer des lumières stylisées supplémentaires à l'avant ou à l'arrière d'un véhicule; par contre, les phares, les feux et les réflecteurs nommés ci-haut doivent être présents et conformes (couleurs vs positions). L'erreur souvent commise est d'enlever une lumière avec son réflecteur et d'en installer une autre sans s'assurer de

remplacer aussi le réflecteur. Aussi, sachez que lorsque vous ajoutez des lumières qui clignotent, vous devez vous assurer qu'elles soient jaunes ou blanches; cependant, si elles demeurent allumées en tout temps, elles peuvent être de n'importe quelle couleur.

Par conséquent, prenez garde aux systèmes d'alarme et aux démarreurs à distance dont une lumière bleue est fixée au-dessus du rétroviseur intérieur. Cette lumière peut clignoter lorsque le moteur du véhicule est éteint, mais elle doit s'éteindre lorsque le

véhicule est en marche. Donc, si cette lumière continue de clignoter lorsque le véhicule est en mouvement sur la voie publique, une infraction est commise.

Il est à noter que les phares antibrouillards peuvent être posés à l'avant du véhicule; cependant, ils ne doivent pas être à une hauteur supérieure à celle des phares blancs.

L'installation de paupières autour des phares ou des feux est réglementaire quoiqu'elles ne doivent pas diminuer l'efficacité de l'éclairage. Il y a infraction lorsque toute matière a pour effet de diminuer l'efficacité des phares et des feux. De ce fait, soyez avisés que le feu de freinage central ne doit pas être obstrué par une matière assombrissante ou opaque comme une vitre teintée ou un aileron arrière; néanmoins, l'installation des « *angel eyes* » autour des phares ou des feux est admise, il s'agit d'un contour lumineux que l'on retrouve autour des phares et/ou des feux.

Concernant le contour de plaque néon, cet ajout est acceptable si le feu blanc est allumé et que l'inscription identifiant la province ou l'état d'origine n'est pas obstruée; dans le cas contraire, il y a infraction; cependant, l'inscription « Je me souviens » peut être cachée par la lumière du néon.

En espérant que cette édition sur la modification de véhicules vous a plu; si tel est le cas, soyez attentifs aux prochaines parutions sur le sujet!

La Sûreté du Québec de La Sarre offre désormais un nouveau service en ligne aux citoyens, un agent se fera un plaisir de répondre dans un délai raisonnable à vos interrogations. Vous avez des interrogations en lien avec le Code de la sécurité routière ou suite à la parution d'un de nos articles locaux, n'hésitez pas à nous écrire.

Quelques conseils santé pour commencer l'été du bon pied

La saison estivale va bientôt s'installer à demeure avec son lot d'activités toutes plus agréables les unes que les autres. Afin que chacun puisse en profiter pleinement, la Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue souhaite rappeler à la population quelques conseils à suivre durant l'été, question de maintenir la forme et préserver sa santé.

On l'a dit, et on le répète : il est essentiel de se protéger des rayons ultraviolets (UV) du soleil. Ces derniers sont à l'origine de certains cancers de la peau, de loin les plus fréquents de tous les cancers au Canada; en outre, ils peuvent augmenter le risque de contracter des cataractes. À cet égard, c'est durant l'été que l'intensité des rayons solaires est la plus élevée; ainsi, lors de vos sorties en plein air, prenez l'habitude de porter un chapeau, des verres fumés (anti UVA et UVB) de même que des vêtements légers et couvrants. Les crèmes solaires sont également efficaces pour se protéger du soleil à la condition qu'elles soient



appliquées en quantité suffisante et de façon répétée durant la journée.

Autre conseil d'ami : utilisez le moins possible de pesticides et d'herbicides, surtout pour le simple entretien des pelouses. Notez qu'une certaine dose de tolérance à l'égard des pissenlits et des perce-oreilles aide à la réduction de l'utilisation de ces produits. Compte tenu de leur caractère toxique, la plupart des pesticides et herbicides ne sont d'ailleurs plus disponibles en vente libre. Avant de faire appel à un exterminateur, essayez les méthodes non chimiques de traitement. Dans bien des cas, un contrôle manuel est suffisant pour réduire les indésirables.

La saison de la pêche approche elle aussi. Profitez des bénéfices sur la santé de la consommation du poisson, un aliment riche en acides gras essentiels aidant à prévenir les maladies cardio-vasculaires. Certains poissons comme le doré, le brochet, l'achigan ou le touladi peuvent accumuler du mercure dans leur organisme. Une consommation occasionnelle (deux repas par mois) ne présente pas de risque significatif



pour la santé en général; par contre, les femmes enceintes ou celles qui

allaitent devraient éviter de consommer ces espèces de poissons.

Nous vous souhaitons un très bel été en toute quiétude!

Source : Renée Nolet
Service des communications
et de la qualité
819 764-3264, poste 49201

François Gendron honoré à titre de 43^e président de l'Assemblée nationale

Le mardi 12 mai dernier, à l'Assemblée nationale du Québec, François Gendron a été honoré lors du dévoilement de la photo officielle du 43^e président de l'Assemblée nationale. Pour Gabriel Massicotte, président du Parti québécois d'Abitibi-Ouest et président régional, cet événement d'importance vient marquer l'histoire politique de notre jeune région.

« François Gendron est en voie de devenir, au terme de sa longue et belle carrière, l'homme politique le plus marquant de l'histoire politique d'Abitibi-Témiscamingue, mais

également une figure importante de la politique québécoise. Démocrate

convaincu, habitué d'un grand respect pour l'institution que représente l'Assemblée nationale, François Gendron est perçu à la grandeur du Québec comme un homme de valeur, sans prétention, un homme du peuple. Pour ces raisons, je joins ma voix à ceux qui lui ont rendu un hommage mérité lors de cet événement », a déclaré Gabriel Massicotte au sujet de l'actuel député d'Abitibi-Ouest.

Bien que son mandat à la présidence ait été de courte durée, cette fonction, quatrième en importance au sein du Parlement derrière celles de lieutenant-gouverneur, premier ministre et vice-premier ministre, s'ajoute à une longue liste de mandats parlementaires occupés par le député d'Abitibi-Ouest depuis sa première élection en 1976. Au cours de sa carrière, il a occupé de nombreuses fonctions ministérielles, notamment celles de ministre de la Fonction publique, ministre de l'Éducation et ministre des Ressources naturelles à deux reprises. En outre, il a également assumé plusieurs fonctions parlementaires, que ce soit à titre de leader parlementaire de l'opposition officielle, de vice-président de

l'Assemblée nationale ou de chef parlementaire du Parti québécois.

La photographie de François Gendron sera exposée pour la postérité dans la Galerie des présidents, située près du hall d'honneur de l'hôtel du Parlement, là où se trouvent les portraits et photographies de tous les orateurs et présidents de l'Assemblée nationale qui se sont succédé depuis 1867. « François Gendron entre dans l'histoire par la grande porte et les gens d'Abitibi-Ouest et de l'Abitibi-Témiscamingue dans son ensemble peuvent être fiers de la généreuse contribution de l'un des leurs à la vie démocratique du Québec », a conclu le président du Parti québécois d'Abitibi-Témiscamingue.

Source : Gabriel Massicotte
Président du Parti québécois d'Abitibi-Témiscamingue
819 727-4753

Fondation du rein

Les membres de la Fondation du rein remercient les bénévoles et la population de Macamic pour leur générosité. Ils ont recueilli cette année la somme de 1 918,20 \$.

Merci beaucoup!

Source : Monique Dubois

Réseau d'égout



Depuis un certain temps, nous constatons la présence de guenilles, serviettes, gants de latex, etc. dans notre station de pompage située près du Chalet Multi-services; cela veut dire que des gens résidant dans le secteur nord de la Ville se servent des toilettes comme poubelles. Cette situation pourrait causer une obstruction du réseau et des refoulements d'égout dans des maisons en plus du bris de nos pompes dans la station.

Merci d'être vigilants dans cette situation.

COMMUNIQUÉ

Suite à des plaintes de contribuables, nous demandons la collaboration des agriculteurs qui doivent circuler sur les routes et les chemins ruraux afin de nettoyer la boue qui se loge sur les roues de leurs tracteurs et de leurs remorques **avant d'emprunter la route.**

Nous sommes convaincus de votre entière collaboration et vous en remercions grandement.

COMMUNIQUÉ

La saison pour effectuer la vidange ou le traitement des fosses septiques est débutée depuis juin et se poursuit jusqu'au 30 octobre 2009.

D'un commun accord, les conseillers et les conseillères de comté de la MRC d'Abitibi-Ouest convenaient d'encourager et de « publiciser » le service (traitement/vidange) en vous offrant le tirage d'une vidange gratuite ou d'un traitement gratuit lors de la prochaine vidange de votre installation septique si vous prenez rendez-vous **avant le 7 août 2009**, que vous faites vidanger **avant le 18 septembre 2009** et payez **avant le 30 septembre 2009**. Pour plus de détails concernant le tirage et le rabais, veuillez communiquer avec la MRC d'Abitibi-Ouest au 819 339-5671.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- ➔ vidange ou traitement de fosses;
- ➔ nettoyage de regards (mainholes);
- ➔ vidange de toilettes sèches;

➔ vidange de bassins (gros volume).

Réservez dès maintenant en composant le 819 339-5671, poste 221.

Grippe A (H1N1)

Ce que vous devez savoir et ce que vous devez faire pour protéger votre santé et celle des autres.

La situation qui prévaut actuellement au Québec concernant la grippe A (H1N1) fait appel à une vigilance accrue du réseau de la santé et des services sociaux du Québec. Dans ce contexte particulier, l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue procède, depuis quelques jours, à la diffusion d'un précieux dépliant d'information détaillant tout ce que la population doit savoir et faire pour protéger sa santé et celle de ses proches et de ses pairs dans la communauté.

Produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le dépliant *Grippe A (H1N1)* est disponible en français et en anglais. Il identifie d'emblée les personnes qui présentent un risque de complications et aborde tout à la fois le mode de transmission du virus, les consignes de prévention

et de protection, les symptômes de la grippe, les soins et les précautions à prendre en cas de contamination ainsi que différentes références sur la question.

Il ne fait pas de doute que ce document répond à un bon nombre de questions concernant la grippe A (H1N1). Aussi, en collaboration avec les établissements de santé et de services sociaux, l'Agence s'assure de le rendre accessible tant auprès des populations francophones, anglophones qu'autochtones partout sur le territoire; il est d'ores et déjà possible de se le procurer dans les établissements de santé et auprès des organismes communautaires et il sera bientôt disponible dans toutes les ressources intermédiaires (RI), les ressources de type familial (RTF), les familles d'accueil du Centre Jeunesse, les résidences privées pour personnes âgées, les pharmacies communautaires et les cliniques privées.

Une autre option s'offre à la population pour le consulter, soit celle de télécharger le dépliant directement

à partir du site Web de l'Agence (www.sante-abitibi-temiscamingue.gouv.qc.ca). Nous rappelons, enfin, que les personnes qui souhaitent avoir plus d'information sur les différents aspects de la santé en lien avec le virus de la grippe A (H1N1) peuvent contacter la ligne Info-Santé au 8-1-1. Pour tous les autres aspects, elles sont invitées à

consulter le site Web www.pandemiequebec.qc.ca ou à composer le numéro sans frais de Services Québec (1 877 644-4545) qui est opérationnel de 8 heures à 20 heures, sept jours sur sept. Ce service est offert en français, en anglais et en espagnol, sur demande.

Source : Renée Nolet
Service des communications
et de la qualité
819 764-3264, poste 49201



Le calendrier des activités

Jun	18	Assemblée générale annuelle du Club de l'Âge d'Or de Macamic à 13 heures
Juillet	13	Réunion du conseil municipal à 19 heures
Août	10	Réunion du conseil municipal à 19 heures

Bingo tous les mardis à 18 heures 45

Centre Joachim-Tremblay de Macamic - Gros lot 1 150 \$ toutes les semaines

Entrée 15 \$

Heures d'ouverture de la bibliothèque**Colombourg**

Le mercredi de 13 heures à 16 heures et de 19 heures à 20 heures 30.

Macamic

Le mercredi de 14 heures à 16 heures et de 19 heures à 21 heures.

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 13 août 2009, **la date limite pour apporter vos textes est le 10 juillet**; veuillez les faire parvenir à l'hôtel de ville ou par télécopieur au 819 782-4283.

Pour nous rejoindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Le numéro de téléphone est **(819) 782-4604**

		Poste
Monsieur Denis Bédard	Directeur général	238
Madame Joëlle Rancourt	Secrétaire-trésorière adjointe	223
Madame Nicole Bouffard	Secrétaire-trésorière adjointe	227
Monsieur Ghislain Deschênes	Agent de développement de la Corporation	225
Monsieur Stéphane Labrie	Gestionnaire et opérateur privé du Centre Joachim-Tremblay	231
Bureau de l'animation en loisirs		233
Monsieur Annick Goulet	Usine de filtration	240 ou 241
Monsieur Richard Michaud	Contremaître	224 ou 239
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire de direction	221
Gare		244
Restaurant du Centre Joachim-Tremblay		237
Info-loisirs	Horaire des activités	2
Service d'urgence 24 heures	(pour bris d'aqueduc ou d'égout)	5
Madame Suzanne Poliquin	Office municipal d'habitation	787-6340
Urgence (police, service d'incendie, ambulance)		9-1-1

Télécopieur Ville de Macamic : **(819) 782-4283**

Télécopieur Centre Joachim-Tremblay : **(819) 782-4464**

Adresse électronique : **macamic@mrcao.qc.ca**